

DECISION N°2022-13

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la fourniture l'installation et la mise en service d'une climatisation pour les bureaux du 1^{er} étage de la mairie

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 n° III-2020/40, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la situation des bureaux au 1^{er} étage de la mairie,

Monsieur le Maire sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2022, pour l'acquisition la fourniture l'installation et la mise en service d'une climatisation pour les bureaux du 1^{er} étage de la mairie pour un devis de 4320.00 € HT soit 5184.00 € TTC

DECIDE

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2022, pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une climatisation pour les bureaux du 1^{er} étage de la mairie pour un montant de devis de 4320.00 € HT soit 5184.00 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à LAVERNOSE-LACASSE, le 21/06/2022

Le Maire, A. DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20220621-2022_13-DE